



DEROULEMENT DE LA

FORMATION DU PERMIS BE

- **Formation théorique :**

Epreuve théorique (ETG = Code de la route).

Vous êtes dispensé de cette épreuve si :

- Vous avez un permis depuis moins de 5 ans.
- Par contre, si votre dernier permis a été obtenu il y a plus de 5 ans, il vous faudra repasser le code.

Cours en salle avec formateur + accès Web.

Si échec à l'examen, il peut être reprogrammé toutes les 48 heures moyennant la redevance de 30€.

- **Le déroulement de la formation :**

La conduite d'une remorque présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire). Aussi, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une remorque.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

- **Examen :**

Cet examen contient 2 épreuves pratiques :

1. **L'examen hors circulation (HC)** ou le « plateau » de 20 minutes, où l'on teste vos connaissances sur la maîtrise (maniabilité) et la sécurité de l'attelage. Il faudra atteindre un score de 19 points sur un total de 23 points.
2. **L'examen en circulation (CIR)** de 40 minutes qui comprend 10 minutes où le candidat roule en autonomie. Ce qui permet d'évaluer ses capacités à « gérer » un itinéraire. Et les 30 autres minutes de test qui consistent en une succession de mises en situation à effectuer telles que : le franchissement d'intersections, les dépassements, ...

- **Validité du permis BE**

A la réussite de vos épreuves au permis BE, le site de la préfecture, vous délivrera votre **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)** qui vaut document de permis de conduire durant 4 mois jusqu'à réception de votre permis BE. Parallèlement, il faudra faire la demande depuis le site ANTS pour recevoir en suite le permis BE définitif.

Depuis le 3 juin 2016, la validité du permis BE est de 15 ans dès son obtention. Pour le renouvellement, ce sera une simple démarche administrative, il n'y aura plus besoin de passer une visite médicale.